

N° 142

# JOURNAUX

## DE LA

### CHAMBRE DES COMMUNES

#### DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 31 MAI 1971

Deux heures de l'après-midi

#### PRIÈRE

M. Hopkins, du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, présente le septième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 17 février 1971, le Comité a étudié les crédits suivants énumérés au budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972:

Les crédits 1, 5, L10, 15 et 20 ayant trait au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources;

Le crédit 65 ayant trait à l'Office national de l'énergie.

Le Comité les recommande à l'approbation de la Chambre.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 11, 12, 14, 15, 16, 17 et 18*) est déposé.

---

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 80 aux Journaux*)

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 520—M. Coates

1. Quels sont les noms des personnes employées présentement dans chacun des bureaux des ministres de l'administration actuelle, quels postes occupent-elles et quel est leur salaire?

2. Dans chaque cas, quel était le personnel de chacun des ministres, il y a un an en comparaison de cette année?

3. Y a-t-il des conditions concernant le nombre d'employés que chaque ministre peut recruter pour son propre personnel et, dans l'affirmative, quelles sont ces conditions? (Document parlementaire n° 283-2/520).

M. Jerome, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lang (Saskatoon-Humboldt), appuyé par M. Olson,—Que le Bill C-238, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent de l'agriculture.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.